






Diplôme d'Université : Collège Supérieur de Droit

-  Niveau d'étude visé
BAC +5
-  Diplôme
Diplôme université niv.
form. bac + 5
-  Domaine(s) d'étude
Droit
constitutionnel
et public, Droit
privé
-  Accessible en
Formation
initiale
-  Établissements
Université
Toulouse
Capitole

Présentation

Le Collège Supérieur de Droit est une structure complémentaire de la Faculté de Droit et Science Politique. Il prépare à un Diplôme d'Université en 2 ans. Ce diplôme interne à l'Université vient renforcer le Diplôme d'Etat d'étudiants parallèlement inscrits en Licence et Master de Droit.

La réussite de l'ensemble du parcours confère un Diplôme Universitaire. Le Diplôme Universitaire niveau Licence est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études adossée à la 3ème année de Licence en Droit. Le Diplôme Universitaire niveau Master est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études adossée à la 1ère année d'un Master en Droit.

Spécificités

Les étudiants inscrits en 3ème de Licence à l'antenne d'UT Capitole de Montauban peuvent s'inscrire au CSD dans les mêmes conditions que celles proposées à Toulouse. L'ensemble de l'offre pédagogique du CSD niveau Licence est proposée à Montauban.

Les étudiants ont ensuite vocation à intégrer le CSD niveau Master à Toulouse, s'ils en remplissent les conditions.

Objectifs

Ce complément de formation facultatif s'adresse principalement aux étudiants qui souhaitent atteindre un haut niveau de formation juridique et générale.

Volontairement généraliste, il ne propose pas une spécialisation précoce des étudiants mais au contraire **un renforcement de leur culture, juridique comme générale**, complétant les enseignements traditionnels du diplôme d'Etat.

La formation proposée et la méthodologie mobilisée permettent d'initier les étudiants à la recherche universitaire, de les préparer aux concours et examens d'accès aux professions judiciaires et à la fonction publique. Elles visent en outre à établir des liens avec la société, répondant ce faisant aux exigences des recruteurs du secteur privé et public.

Le Collège Supérieur de Droit propose à cet effet des séminaires de culture générale et juridique ; la réalisation de travaux collectifs, mettant l'accent sur la gestion de l'autonomie plus que sur l'accumulation de cours et de présentiel ; des mises en situations diverses (petits oraux, entraînements aux épreuves de concours en partenariat avec l'Institut d'Etudes Judiciaires) ; ou encore des conférences (partenariat en cours avec l'Institut de criminologie et les bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole).

Admission

Conditions d'admission

ACCES au CSD niveau Licence :

De plein droit : l'étudiant doit être inscrit en 3ème année de licence mention Droit et avoir obtenu au titre de l'ensemble des semestres 3 et 4 de son année de Licence une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

- **Après entretien de motivation** : l'étudiant qui a obtenu une moyenne générale au titre de l'ensemble des semestres 3 et 4 de son année de Licence égale ou supérieure à 12/20 pourra s'inscrire au CSD niveau Licence à condition :

- d'être inscrit en troisième année de Licence de Droit,
- de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat.

Etudiant n'ayant pas eu de parcours en droit à l'Université Toulouse Capitole : l'étudiant ayant commencé ses études de droit dans un autre établissement ou ayant commencé ses études supérieures dans une autre discipline que le droit, peut s'inscrire au CSD à condition :

- d'être inscrit en 3ème année de Licence mention Droit à UT Capitole,
- d'avoir obtenu une moyenne générale au titre de l'ensemble des semestres 3 et 4 de son année de licence égale ou supérieure à 12/20,
- de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat.

Etudiant inscrit en 3ème année de Licence mention Droit à l'antenne universitaire de Montauban : il peut s'inscrire au CSD dans les mêmes conditions que celles proposées à un étudiant suivant sa Licence à Toulouse.

ACCES au CSD niveau MASTER :

De plein droit : l'étudiant doit être inscrit en 1ère année de master mention Droit et avoir obtenu en Licence 3 une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 ou avoir obtenu son diplôme du CSD niveau Licence.

Après entretien de motivation : l'étudiant qui a obtenu en Licence 3 une moyenne général égale ou supérieure à 12/20 pourra s'inscrire en CSD niveau Master à condition :

- d'être inscrit en 1ère année de Master mention Droit,
- de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat.

Etudiant n'ayant pas eu de parcours en droit à l'Université Toulouse Capitole

: l'étudiant ayant commencé ses études de droit dans un autre établissement ou ayant commencé ses études supérieures dans une autre discipline que le droit, peut s'inscrire au CSD à condition :

- d'être inscrit en 1ère année de Master mention Droit à UT Capitole,
- d'avoir obtenu en Licence 3 une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20,
- de recueillir, après un entretien individuel de motivation, l'avis favorable d'un jury réuni à ces fins. La convocation à un entretien individuel de motivation est décidée d'après l'examen du dossier de chaque candidat.

Tarifs de la formation : voir tarifs sur le site de l'Université.
Pour plus d'informations, contactez la scolarité.

Inscription



Modalités et calendrier d'inscription :

Inscriptions complémentaires pour 2023-2024 : du 2 au 29 septembre 2023

Et après...

Insertion professionnelle

En savoir plus : L'OFIP (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) étudie la situation des anciens étudiants 30 mois après la diplomation, poursuite d'études, processus d'entrée sur le marché du travail, caractéristiques des emplois (secteurs, statuts, fonctions, professions, revenus, mobilité géographique...).

Retrouvez toutes les  études de l'OFIP sur les parcours d'études et l'insertion professionnelle des étudiants .

Contact(s)

Autres contacts

Renseignements

Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) (Préfabriqués - Parking Arsenal)

2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9

Courriel :  suio-ip@ut-capitole.fr

Tél : 05 61 63 37 28

Contact scolarité

Collège Supérieur de Droit

Bureau AR 133 ter
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9

Courriel :  pmd13@ut-capitole.fr

Tél : 05 61 63 35 17

Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

Programme

Organisation

Le programme est le même pour les étudiants toulousains et montalbanais.

Afin de faciliter l'accès aux enseignements du diplôme, ces derniers sont assurés, selon les enseignants, de 17h à 20h, les lundis, mercredis ou vendredis.

1ère année - Collège Supérieur de Droit niveau licence :

Culture générale – 30h CM

Méthode – 3h CM

Travail collectif (annuel) : un travail collectif, non assorti de cours, portant sur un ouvrage, proposé et encadré par un enseignant-référent. Ce travail collectif est accompagné par des ateliers de recherche documentaire organisés par le Service Commun de la Documentation (SCD). Il donne lieu à une soutenance publique ;

Travail individuel écrit (1er semestre) : un travail écrit individuel, après enseignement de la méthode, prenant la forme de la rédaction d'une note de synthèse sur un sujet de culture générale ;

Travail individuel oral (2nd semestre) : une présentation (colle) portant sur un sujet de culture générale et juridique préalablement préparé.

2ème année - Collège Supérieur de Droit niveau master :

Culture juridique – 30h CM

Méthode – 6h CM

Travail collectif : un travail collectif, non assorti de cours, consistant en un « projet d'ouverture citoyenne », accompagné par un enseignant de l'Université et visant à mettre en relation les étudiants avec une institution – association, entreprise, établissement public – « hors les murs de l'Université » ;

Travail individuel écrit : un travail écrit individuel prenant la forme, après enseignement de la méthode, de la rédaction d'un article juridique

Travail individuel oral : un travail oral individuel prenant la forme, après enseignement de la méthode, du passage d'un grand oral portant sur le thème des droits et libertés fondamentaux.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- * Des méthodes innovantes : importance des travaux collectifs, de la prise de parole à l'oral, de la rédaction de synthèses écrites, établissement de liens « hors les murs » de l'université, permettant de contribuer à l'insertion professionnelle de l'étudiant.
- * Des moyens pédagogiques dédiés : accompagnement par des enseignants et tuteurs ainsi que par le Service Commun de Documentation de l'Université.